

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2021-2022

Je renouvelle mon permis 53



www.permisdechasser53.fr

En raison de la pandémie du COVID-19, nous devons limiter les risques sanitaires de manière collective. Nous vous invitons donc à réaliser votre validation **EN LIGNE** ou par courrier. Pour vous aider dans votre démarche **EN LIGNE**, n'hésitez pas à faire appel aux services de la Fédération au 02 43 67 95 63 ou par mail : permis@chasseurs53.com ou aux techniciens de votre secteur. Si toutefois, vous décidez de venir à la Fédération, il faudra prendre un rendez-vous.



Jean-François Arcanger 06 85 12 79 27
David Bouquerel 06 72 90 13 28
Mickaël Jamont 06 73 37 59 53
Eric Marouzé 06 70 70 01 42
Maxime-Louis Morin 07 88 21 60 57
Jean Theys 06 82 84 48 66



> **dès le mardi 15 juin**
en quelques ... clics
www.permisdechasser53.fr



En cas de difficulté
02 43 67 95 63
du lundi au vendredi
9h -12h et 14h -17h

- ◆ **Permis National à 205,72 €**
POUR TOUT GIBIER (frais de dossier inclus)
ou alors : permis départemental Petit Gibier → 133,22 €
ou Petit Gibier + Grand Gibier → 168,22 €
- ◆ Pour les "Nouveaux Chasseurs", tarif préférentiel, aucun frais la 1^{ère} année de validation en Mayenne → 62,61 €
- ◆ Déclaration de votre prélèvement Bécasse, choix du chasseur : soit par CARNET "PAPIER" ou alors par l'application CHASSADAPT, mais impossible d'avoir les deux. *IL EST RAPPELÉ QU'IL EST NÉCESSAIRE DE RETOURNER LE CARNET PAPIER DE LA SAISON PRÉCÉDENTE AVANT LE 30 JUIN 2021. NOUS VOUS INVITONS À LE TRANSMETTRE AU PLUS TÔT POUR CEUX QUI NE L'AURAIENT PAS FAIT.*
- ◆ **Tous vos prénoms de l'Etat Civil** doivent être renseignés **OBLIGATOIREMENT**.

- ◆ **L'assurance de BASE : responsabilité civile du chasseur est obligatoire.** Elle sera à 20 € et comprend une garantie organisateur de chasse sous conditions (voir VERSO et NOTE D'INFORMATION ci-joint).
Pour toute option complémentaire, contacter notre partenaire Allianz, Agence Deniau de Laval.
- ◆ Responsabilité du chasseur : pour toute erreur lors de votre demande, aucune modification n'est possible, vous devrez faire une nouvelle validation, payante.
- ◆ Avec la validation internet vous pourrez éditer votre titre autant de fois que nécessaire sur votre ordinateur. Par papier, il vous faudra contacter la Fédération des Chasseurs.

✉ La Vigneule 53240 MONTFLOURS
☎ 02 43 53 09 32
🌐 www.chasse53.fr
✉ permis@chasseurs53.com



VALIDER SON PERMIS



par courrier

Retourner le bon de commande, avec votre règlement par chèque bancaire ou postal
UN SEUL chèque (montant validation + montant assurance)
Ordre du chèque : *M. LE REGISSEUR DES RECETTES FDC53*

Enveloppe T jointe (limitée à 20 g) avec
votre Bon de Commande : complété, daté et signé + votre chèque



par internet

www.permisdechasser53.fr

- 1- Munissez-vous de vos données personnelles : identifiant : 14 premiers chiffres de votre volet de validation de l'an dernier et le numéro de votre permis
- 2- Choix de votre validation avec ou sans assurance de base
- 3- Paiement par Carte Bancaire
- 4- Edition de votre validation 2021-2022 en fichier pdf (à enregistrer et à imprimer)

PROPOSITION ASSURANCE DE BASE : 20 €

Document à conserver avec votre permis si vous avez souscrit le Contrat ALLIANZ

La Responsabilité Civile Individuelle du Chasseur est OBLIGATOIRE

Conformément aux articles L 423-16 à L 423-18 du Code de l'Environnement, le chasseur doit souscrire un Contrat d'Assurance Responsabilité Civile du Chasseur.

NOUVEAUTE, notre proposition comprend une garantie organisateur limitée, ainsi qu'il en résulte de la notice d'information jointe, au seul propriétaire ou détenteur du droit de chasse exerçant cette activité occasionnellement sur un territoire de 100 ha maximum avec la participation de 6 chasseurs au plus.

Nous vous rappelons que seule l'Assurance Responsabilité Civile Individuelle du Chasseur pourra être souscrite par notre intermédiaire (bon de commande ou site internet)

Pour les garanties complémentaires (Décès du chien, Accidents Corporels du chasseur, Multirisque fusil de chasse) prenez contact avec notre partenaire dont les coordonnées sont inscrites ci-dessous (document étude personnalisée disponible sur www.chasse53.fr) :



Agence Jérôme DENIAU
95 rue du Vieux Saint Louis
BP 507
53005 LAVAL Cedex

Tél. 02 43 59 70 00 - N° ORIAS : 070.222.300 Responsabilité Civile du Chasseur
suivant conditions générales Allianz COM 14485

CAMPAGNE 2021-2022

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS

(qui valident leur permis pour la 1^{re} fois)

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable ;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse, et avoir pris connaissance de la garantie responsabilité civile et des possibles options et garanties facultatives présentées ;
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous ;
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à Signature :

Le

☞ SANS SIGNATURE VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ETRE TRAITEE

Profession :

Mail :

N° Tel fixe :

N° Tel portable :

Références du **Permis de chasser original**
 Duplicata **Document étranger équivalent**

Numéro* : Délivré le* :
 Par* Préfecture de OFB
 Pays :

Date de naissance du titulaire* :

* Mentions obligatoires Lieu :

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineurs et majeurs en tutelle)

Père / Mère / Tuteur⁽¹⁾ :

Juge des tutelles⁽¹⁾ :

Le : Signature :

(1) rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

N° d'identification

Observations

Nature de la validation		Tarif SANS assurance	Assurance de base (Allianz)	Total validation + assurance
PERMIS DEPARTEMENTAL "53" EQUIVALENT NATIONAL (cot. et redevances 53 + abon. Chasseur Mayennais)	Tout gibier	62,61 € <input type="checkbox"/>	10 € <input type="checkbox"/>	72,61 € <input type="checkbox"/>

Contribution droit local sanglier obligatoire pour les départements 57, 67 et 68

Si vous chassez le sanglier dans un de ces 3 départements, vous devez contacter la Fédération concernée.

Pour chasser la bécasse, je souhaite : (cocher la case)

- Un carnet de prélèvement bécasse papier
- Déclarer un prélèvement bécasse sur smartphone avec l'application CHASSADAPT

**Retourner le BON DE COMMANDE accompagné d'un seul
chèque à l'ordre de : REGISSEUR des RECETTES FDC53**

A remplir uniquement si le titulaire (l'assuré) n'est pas le souscripteur

Nom du souscripteur.....

Adresse.....

CP ville Date de naissance